

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, PELLETIER Michel,
Mmes GIRARD-PERRIER Emmanuelle, BARBULÉE-COQUELIN Maryline, VERGER-MULLER Laurie

Absents excusés : Mme LATAPY-PUVILLAND Emmeline et Mr LE GOFF Franck

Pouvoir : Mr LE GOFF Franck à M. GILLES Pierrick

Nombre de présents au conseil municipal : 6

Nombre en exercice : 8

Nombre ayant pris part aux délibérations : 7

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Convention désherbage des caniveaux et trottoirs entre l'Agglomération Seine-Eure et la Commune
- Devis réfection couverture
- Annulation de la délibération 2024-007
- Devis modificatif mur de l'église
- Divers

- **Convention désherbage des caniveaux et trottoirs entre l'Agglomération Seine-Eure et la Commune**

Monsieur le Maire explique que la présente convention a pour objet de convier à la Commune la gestion du désherbage des caniveaux et des trottoirs sur les voies d'intérêt communautaires hors parcs et zone d'activité. La durée est de trois ans, elle prendra donc fin le 31 décembre 2027. L'Agglomération s'engage à verser la somme de 3 000,00 € pour compensation financière.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Devis réfection couverture**

Monsieur le Maire expose le second devis de la société FABRE & FILS.

Monsieur LESUEUR informe qu'il est toujours dans l'attente du troisième devis.

Il est décidé d'attendre le mois de septembre pour prendre une décision.

- **Annulation de la délibération 2024-007**

Monsieur le Maire informe que suite au rendez-vous avec l'Adjoint des ABF, il convient que les matériaux choisis soient modifiés concernant la réfection du mur de la sacristie.

Il informe également avoir reçu le nouveau devis. Le tarif restant inchangé, il n'y a donc pas besoin d'annuler la délibération 2024-007.

- **Devis modificatif mur de l'église**

Suite à l'explication du point précédent, Monsieur le Maire donne les détails des nouveaux matériaux inscrit sur le devis.

- **Divers**

- Cimetière : Monsieur le Maire informe qu'une dame l'a contacté lui demandant pour fixer son urne sur une sépulture. Cela étant déjà fait dans le cimetière, Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection.
- Repas de rue : Monsieur le Maire propose que le repas de rue est lieu le samedi 13 septembre 2025 midi. Les élus étant d'accord, cette date est retenue.
- Eglise : Monsieur le Maire informe que le contrat avec la société OSMOS arrive à terme, il convient de déposer les capteurs.
- Bulletin : Monsieur le Maire précise que le bulletin est pratiquement fini.
- Nettoyage : Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle propose qu'une date soit arrêtée pour nettoyer le garage et l'étage de la mairie.
- Désherbage cour de la mairie : Il est demandé à Monsieur le Maire pour que les mauvaises herbes devant la mairie et que le lierre sur le côté de la mairie soit arrachés. Monsieur le Maire précise qu'il va se rapprocher de Monsieur HOPPE.

Levée de séance à 19h47